

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2016

Le **onze janvier deux mil seize à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaients présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Stéphanie LIEY, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, et Pierre-Yves PELLE-BOUDON.

Absents excusés : Murielle LAROCLETTE, Philippe JAMBON

Secrétaire de séance : Stéphanie LIEY

Informations de Monsieur le Maire

Depuis la réunion du 14 décembre 2015 :

- Monsieur le Maire a rencontré Me Crivelli pour tenter de clarifier à qui appartient le bâtiment en état de ruine au hameau « les Molliers ». Après quelques recherches, il s'avère qu'un changement d'écriture a été réalisé au niveau des hypothèques en 1962 modifiant le nom du propriétaire de la parcelle. Me Crivelli doit contacter son confrère pour savoir s'il est en possession d'un acte relatif à cette modification. Sans information complémentaire, nous pourrions être amenés à contacter le service juridique du Département pour établir un acte administratif de propriété à conditions que les personnes concernées soient d'accord.
- Nous sommes en possession d'un compte rendu concernant le problème électrique au hameau « les Jonnets ». Après vérification du réseau, aucune anomalie matérielle n'a été constatée. Les surtensions se produisant souvent lors des orages, cela donne à penser qu'il y a des remontées de potentiel par la terre sur les installations clients. ERDF propose que les clients qui constatent ces surtensions vérifient la présence de parafoudre en état de fonctionnement sur leurs installations électriques. Enfin ERDF préconise la vérification et la mesure des terres des installations clients.
- Concernant l'enlèvement d'un bac de collecte des ordures ménagères à La Grange du Bois, Monsieur le Maire fait savoir que le bac initialement installé par des habitants a été remplacé par la suite par un bac communal. Ce dernier a été enlevé suite à la tournée de collecte du nouveau prestataire qui a indiqué que dans ce secteur le ramassage est individuel.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire présente un bilan de l'année 2015 et demande au Conseil de réfléchir sur les projets à prendre en compte pour le prochain budget.

Après un tour de table, divers domaines ont été évoqués :

- Extension Wifi gîtes – salle des fêtes
- Accessibilité

- Performance énergétique des bâtiments
- Travaux salle des fêtes
- Travaux d'aménagement des gîtes
- Broyeur tracteur
- Mises aux normes suite passage APAVE
- Décorations Noël
- ...

Il est rappelé que, si la commune dispose de quelques moyens pour investir, l'année 2016 va être consacrée à l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel. Nous devons donc veiller à n'engager en 2016 que les investissements et travaux rigoureusement indispensables.

C.C.S.B. – demande de subvention travaux d'isolation

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Communes Saône Beaujolais dispose d'un fonds de concours de 290 000 € HT destiné à l'ensemble des communes qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Ainsi, les communes s'engageant dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments pourront se voir financer une partie de ceux-ci

La C.C.S.B. participera donc à hauteur de 50 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 10 000 € HT.

Les travaux réalisés devront permettre d'obtenir des économies d'énergie importantes, c'est pourquoi les actions de rénovation énergétique devront être validés par le comité technique de la C.C.S.B. (élus + agents du service développement durable).

Tous travaux engagés entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 août 2016, et validés techniquement pourront être éligibles au financement. Pour les travaux longs, engagés avant le 31 août 2016, à minima, une partie de l'aide financière versée par la C.C.S.B. devra être utilisée avant fin 2016.

Les aides financières ne seront versées que sur factures et qu'après approbation par le Conseil Communautaire.

Afin de permettre le paiement du fonds de concours par la C.C.S.B., la Commune s'engage à :
fournir cette délibération à la C.C.S.B.,

fournir les devis pour validation des travaux par la C.C.S.B.,

fournir les factures acquittées à la C.C.S.B. pour vérification des travaux réalisés avant validation du paiement par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de prévoir au budget les crédits permettant la réalisation des travaux d'économie d'énergie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié (cf compte rendu du 30/11/2015) concernant l'achat d'une parcelle en prévision de l'élargissement d'un chemin rural aux lieux-dits « le Breuil » et les « Guérins » a été signé.

Les travaux de voirie 2016 ont été validés pour un montant total de 74 826.94 €

1/ VC les Luquets :

11 999.39 €

2/ VC la Grange Paiseaud :	4 470.16 €
3/ les Millards/Paturas :	16 343.46 €
4/ les Guérins :	3 273.24 €
5/ les Guérins :	3 817.58 €
6/ Burcerat (racine) :	2 469.34 €
7/ la Barre (pont) :	7 890.92 €
8/ Vieux Château (vers cimetièrè) :	8 549.04 €
9/ Vieux Château (vers Maison M. Archier) :	3 052.66 €
10/ parking du bourg (sous salle des fêtes) :	3 353.81 €
11/ 6 tonnes de PATA + balayage par aspiration des graviers :	9 607.34 €

Monsieur PELLE-BOUDON, Maire-adjoint, demande si un relevé indiquant le nombre de voitures empruntant la route « Carcan-Vieux Château » peut être réalisé. Nous allons contacter la Maison du Rhône pour connaître les possibilités suite à cette requête.

Personnel

Le Centre de Gestion du Rhône nous propose de signer une convention cadre gratuite et sans engagement de la part de la Collectivité nous permettant en cas d'absence d'un agent de recourir au service intérimaire mise en place par le Centre de Gestion. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Sans objet

Village d'accueil :

Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric Denuelle, Conseiller Municipal, rendent compte de la rencontre du Mardi 15 décembre 2015, de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de VAUXRENARD relative à l'extension du dispositif aux Communes volontaires de la CCSB. Une dizaine de communes de la CCSB étaient représentés à cette réunion.

Cette première rencontre avait pour but de présenter la démarche "village d'accueil" et les outils à mettre en place pour les communes membres

Un des aspects importants de la démarche est la constitution d'un « comité village », de personnes en charge :

- d'assurer une veille sur « l'offre » de la commune : locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre...
- d'accueillir et accompagner les candidats à l'installation : répondre à leurs questions, les mettre en relation, donner les renseignements utiles pour faciliter leur intégration locale : personnes ou réseaux ressources, services, associations...

Le comité village peut être constitué d'élus (adjoints, conseillers) mais aussi d'habitants motivés par ces questions : nouveaux arrivants, habitants « de souche » connaissant bien la commune, membres d'associations ou de lieux ressources sur la commune...

Le Maire rappelle qu'il considère ce dispositif comme une opportunité pour réfléchir à l'avenir de notre village et il souhaite que l'ensemble du conseil municipal soit moteur de cette réflexion pour qu'elle s'étende, autant que possible, aux habitants du village. Le Conseil décide qu'il consacra

un temps particulier à cette question lors d'une prochaine réunion qui sera l'occasion d'une présentation approfondie du dispositif Village d'accueil.

Questions diverses

- *Appartement communal*

Monsieur le Maire explique que le bail précaire de l'appartement situé au-dessus de l'école arrive à échéance au 19 janvier 2016 et informe le Conseil Municipal de la lettre de dédite reçue de la part de Madame Elodie CUNIN donnant congé pour cet appartement au 29 février 2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail jusqu'au 29 février 2016 à Madame Elodie CUNIN, à compter du 20 janvier 2016 pour un loyer mensuel de 290 € avec une participation pour le chauffage calculé à partir du relevé de compteur individuel mis en place par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de louer à Madame Elodie CUNIN à compter du 20 janvier 2016 et jusqu'au 29 février 2016, l'appartement communal, dit logement école
- **PRECISE** que le loyer mensuel est de 290 €,
- **DECIDE** que ce loyer sera payable chaque mois à terme à échoir
- **DECIDE** le versement d'une participation pour frais de chauffage suivant le relevé effectué sur le compteur individuel
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer le bail précaire avec Madame Elodie CUNIN

- *Subvention*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Collège Saint Cyr de Matour concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire. Le Conseil Municipal renouvelle son avis sur le fait que les collèges sont de la compétence du Département et de l'Etat et que dans un contexte où ce dernier réduit de façon drastique ses dotations tout en transférant sans contrepartie financière des charges aux collectivités locales, la commune doit se recentrer sur ses priorités.

- *Gîtes*

Monsieur Didier Chandavoine, Conseiller Municipal, fait une proposition d'organisation pour faciliter les astreintes aux gîtes. Celle-ci est approuvée par le Conseil.

- *Rencontre Cenvarde*

A l'occasion de l'ouverture de la Maison du Fromage, un apéritif sera offert aux habitants le dimanche 6 mars à 11 h – salle des fêtes

- *Restaurant Dargaud*

Monsieur le Maire fait un compte-rendu détaillé de sa rencontre avec les gérants du restaurant à l'occasion de l'établissement des comptes annuels. Le Conseil municipal charge le Maire de donner suite à cette rencontre et d'effectuer, avec les gérants, le travail nécessaire.

Fin de la réunion à 22h00